Dossier technique

GR – Championnat Interdépartemental OUEST individuel et Coupes Nationales ensembles National

Date : 15 novembre 2026

Lieu : SEDAN

FÉDÉRATION FRANÇAISE GYM

COMITÉ RÉGIONAL GRAND EST

2

Note technique

Championnat Interdépartemental/Régional

...

Comité Régional Gym Grand Est

Forclusion des forfaits et accréditations juges-entraîneurs-chefs de délégation :

04/11/2026

Contact technique : Pôle compétition / competition@ffgymgrandest.fr

Engagements des gymnastes :

Tarifs

GRAND EST	individuels	Formation de deux à quatre gymnastes (synchro - duo - trio - quatuor)	Equipes Ensembles Groupes de cinq gymnastes et plus
ELITE	37 €	36 €	36 €
PERFORMANCE	22 €	26 €	36 €
FEDERAL	16 €	20 €	32 €

INTERDÉPARTEMENTAL	individuels	Formation de deux à quatre gymnastes (synchro - duo - trio - quatuor)	Equipes Ensembles Groupes de cinq gymnastes et plus
ELITE	23 €	22 €	22 €
PERFORMANCE	16 €	19 €	27 €
FEDERAL	12 €	15 €	24 €
hors finalité régionale et grande région – rencontres Access	6 €	(Avec fourniture du carnet et du bracelet)	

GYMNASTES ET GROUPES HORS CONCOURS : MEME TARIF

Accréditations

Les demandes d'accréditations dirigeant, juges clubs et entraineurs se font via EngaGym. **A faire avant le 04/11/2026**

A l'accueil des clubs, chaque responsable de club se verra remettre les accréditations suivantes :

- 1 accréditation dirigeant (s'il en a fait la demande sur EngaGym)
- 1 accréditation par gymnaste engagé
- 1 accréditation par juge engagé via Engagym (cf procédure ci-dessous)
- 1 accréditation par entraîneur (s'il en a fait la demande via EngaGym)

Le nombre d'accréditations entraineur pour chaque club est défini par le nombre de gymnastes (par discipline):

- 2 entraîneurs maximum par équipe (s'il en fait la demande via EngaGym et nombre en correspondance avec la règlementation fédérale : cf. fin de document)
- 1 pour 1 gym / 2 ou plus en fonction du nombre de gymnastes

Attention : L'accès aux aires de compétition (salles d'échauffement et salle de compétition) sera limité à 2 entraîneurs PAR EQUIPE.

Règlement

Règlement des engagements 10 jours avant la compétition soit après la date de forclusion des forfaits réglementaires : du 04/11/2026 au 11/11/2026 minuit.

Règlement par virement bancaire :
Nous vous invitons à privilégier ce mode de paiement.

Lorsque vous effectuez le virement, bien indiquer le n° d'affiliation du club, la référence indiquée sur le bordereau d'engagement généré par @FFGYM LICENCE ET le lieu de la compétition. Ex 44057.XXX/1563/Reims).

Règlement par e-paiement :
Il est possible de régler directement les droits d'engagements de vos compétitions directement sur Engagym.

Pour tout forfait signalé
à partir du 04/11/2026, les droits d'engagements seront dus.
Une amende pourra être facturée (2 fois le prix unitaire d'engagement) en l'absence de présentation d'un justificatif (à transmettre au maximum 2 jours après la compétition à l'adresse : competition@ffgymgrandest.fr).

Forfait

Date de déclaration des forfaits du 25/10/2026 au 04/11/2026 minuit

Le forfait est à déclarer via l'application EngaGym.

Un certificat médical ou un justificatif (employeur, établissement scolaire) avec au dos le nom et la catégorie du gymnaste concerné, doit être transmis via Engagym avant la fin de la compétition,
***ou* dans les 48h maxi après la compétition à l'adresse : competition@ffgymgrandest.fr**

Tous les forfaits doivent être déclarés sur ENGAGYM— Les demandes de repêchage pour le niveau supérieur doivent également être demandées sur ENGAGYM. C'est le gestionnaire du niveau demandé qui acceptera ou non (justificatif obligatoire à fournir). Aucune demande par mail ou téléphone ne sera acceptée.

Vérification des licences

ATTENTION : Les licences des athlètes et entraîneurs seront vérifiées en chambre d'appel.
L'entraineur devra les avoir avec lui. Elles devront comporter les photos des gymnastes présents.
Possibilité de présenter le PDF téléchargé sur EngaGym, ou bien les attestations licences, ou bien sur l'application PhotoGym.

Juge club

Lorsqu'un club qualifié, devant présenter un juge, déclare forfait avant la parution officielle des jurys (à J-15 avant la compétition), les clubs suivants sont susceptibles d'être sollicités.
Un club déclarant forfait après la parution des jurys, doit contacter dans les meilleurs délais le / la responsable des juges pour s'informer de l'obligation ou non de la présence du juge.

Vous trouverez via ce lien vers notre site, un tutoriel pour l'engagement de vos juges sur Engagym ainsi que le tableau des périodes d'engagement :
https://grand-est.ffgym.fr/Competitions/Engagement-des-Juges-sur-Engagym

Procédure d'engagement des juges

Les clubs engagent leurs juges dans engagym **avant le** _____ (Case juge en bout de ligne de l'évènement dans Engagym).



Même procédure pour les clubs qui souhaitent inscrire un juge non licencié dans leur club (cliquer sur « autre club »).



Dans le cas où un club ne connaît pas le nom du juge qui officiera, il engage un juge prévisionnel avant la date limite. Le « juge prévisionnel » devra être mis à jour par un « juge nominatif » dans les meilleurs délais.



Dans le cas d'un club qui souhaite donner une information complémentaire au responsable des juges de l'évènement (par exemple 2 juges engagés : 1 pour la Filière Elite, le second pour la Filière Nationale), cocher la case dispo partielle et inscrire les précisions dans la fenêtre qui s'ouvre puis valider.



Droit à l'image

Les gymnastes sont susceptibles d'être photographiés ou filmés lors de la compétition. S'ils ne le souhaitent pas, merci de bien vouloir compléter le formulaire ci-dessous au plus tard 10 jours avant la compétition : https://forms.gle/L6BHi31Jvkuue9haA

Changement de composition d'équipe

Changements possibles du 25/10/2026 au 09/11/2026 via ENGAGYM
Les demandes de modification de composition d'équipe se font par les clubs depuis ENGAGYM avec le symbole suivant ⇆ à côté de celui des forfaits.
Cela génère une notification au gestionnaire de l'évènement qui valide ou refuse selon que la demande respecte les règles de changement ou non.
Le gestionnaire a accès à l'historique de chaque gymnaste (catégories individuelles et équipes dans lesquelles il est engagé et son score).
Le club reçoit un message de confirmation.

Musique

Date limite d'envoi des musiques au 09/11/2026 minuit

- Accédez à votre intranet club en rentrant vos identifiants sur le site de la FFG
- aller sur l'onglet compétition et cliquez sur « DJGym ».
- Sélectionnez la ou les gymnastes en cliquant sur l'icone « modifier » puis cliquez sur le « + » pour lui attribuer une musique
- Remplissez tous les champs et ajoutez un fichier mp3. Enregistrez. (Evitez les noms de fichiers trop longs).
- Vérifiez que le téléchargement a fonctionné en écoutant la musique après l'avoir enregistré.

Pas de procédure à faire si la musique a déjà été téléchargée pour les championnats départementaux et non modifiée.

En cas de dysfonctionnement du système, merci de prévoir votre musique sur clé USB.
Rappel : pénalité de 0.50 pt sur le total de l'équipe en cas de musique non envoyée ou hors délais.

Suivi des résultats en direct : « Direct Gym »

Les résultats provisoires des gymnastes seront systématiquement consultables à l'adresse live.ffgym.fr au fil de la compétition. Cette diffusion en cours de compétition doit permettre aux entraîneurs de vérifier la note D de leur(s) gymnastes(s). Les résultats définitifs seront ceux communiqués au micro lors de la cérémonie protocolaire.

Utilisation du téléphone portable

Tolérance accordée aux entraîneurs présents sur le plateau, afin de consulter les notes à l'issue des passages. Attention : cet usage ne sera possible qu'en périphérie de salle (ou en zone d'attente)!

Informations diverses sur la compétition

- ✓ Directeur de compétition : VARLOTEAUX Vincent
- ✓ Délégué fédéral : LAURANT Olivier
- ✓ Responsable informatique : LEFEBVRE Florence
- ✓ Responsable du jury : BEN BOUAZZA Emeline

RAPPEL REGLEMENTATION

Autorités décisionnelles

AUTORITÉS DÉCISIONNELLES

En amont de chaque compétition, l'entité organisatrice (comité départemental, comité régional, regroupement, fédération) désigne le gestionnaire de la compétition, le responsable du jury, le directeur de la compétition et le délégué fédéral.

Ils assurent les fonctions et responsabilités indiquées dans le tableau suivant :

GESTIONNAIRE DE COMPÉTITION	DIRECTEUR DE LA COMPÉTITION	RESPONSABLE DU JURY	DÉLÉGUÉ FÉDÉRAL
» Prépare la compétition » Prend et notifie les décisions règlementaires correspondantes après avis du représentant technique de la discipline	» Gère le déroulement de la compétition	» Responsable du jugement et du jury lors de la compétition » Collabore avec le gestionnair de compétition pour réaliser l'organigramme des juges	» Représente l'entité organisatrice
» Qualifie les gymnastes/équipes » Gère les réclamations afférentes » Établit l'ordre de passage des compétiteurs » Collabore avec le responsable des juges pour réaliser l'organigramme des juges » Gère les forfaits et les pénalités consécutives » Vérifie en amont les obligations règlementaires (liste gymnastes, statut GFL, certificat médical…) » Gère les ajustements règlementaires (dérogations, repêchages, modifications de compétition d'équipe ou d'ensemble…)	» A autorité sur le contrôle des licences et prend les décisions règlementaires » Décide de la participation des retardataires » Réalise et/ou valide les ajustements (horaires, forfaits, compositions d'équipes) » S'assure de l'affichage des palmarès et de la transmission des résultats sur le serveur fédéral » Contrôle le respect de la règlementation par les gymnastes et les entraîneurs (tenue, discipline…)	» Valide les modifications de la note D sur réclamation » Donne les pénalités aux gymnastes et aux entraîneurs prévues par le code de pointage et le règlement technique qui ne sont pas du ressort des juges à l'agrès (tenue, musique, ordre de passage, discipline…) » Valide le palmarès pour l'annonce des résultats ainsi que les rectifications dans les 60 minutes » Gère le jury et contrôle le respect de la règlementation par les juges (tenue, discipline…)	» Prend les décisions règlementaires pendant la compétition après avis du responsable du jury, du directeur de la compétition et du représentant technique de la discipline ou son représentant » Notifie aux clubs les décisions qui n'ont pas d'incidence sur le calcul de la note (par exemple : amendes, exclusion du plateau, application des règles GFL, composition d'équipe…)

Règlementation à l'adresse des gymnastes (rappel règlements techniques FFG)

RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES GYMNASTES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym GR.

Toutes les pénalités en points mentionnées dans le tableau ci-dessous sont à saisir dans ScoreGym en tant que Pénalité sur Total.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration GC DC	» amende de 300 euros et disqualification du gymnaste GC DF
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo	» absence de licence ou licence sans photo DC	» pénalité de 1 point en département, 2 points en inter-département ou région, 3 points en région ou regroupement, 4 points en inter-région, 5 points en finale nationale RJ
		» fausse présentation DC	» disqualification du gymnaste ou de l'équipe et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
CERTIFICAT MÉDICAL	» pour certaines catégories, un certificat médical doit être fourni (cf. page 39)	» absence de certificat médical GC DC	» pas d'engagement ou pas de participation GC DF
DISCIPLINE	» suivre les recommandations de la direction du concours » attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement » attitude correcte sur le plateau de compétition	» indiscipline caractérisée lors de la présentation » remarques verbales ou faits et gestes déplacés » attitude incorrecte DC	» 1ère remarque : avertissement DC » 2ème remarque : disqualification immédiate et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
		» retard motivé à l'arrivée DC	» à disposition du directeur de compétition DC
		» retard non motivé à l'arrivée DC	» non-participation DC
	» respect des installations sur les plateaux d'entraînement et de compétition	» comportement irrespectueux DC	» 1ère remarque : avertissement DC
	» ne pas utiliser d'appareils électroniques smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect DC	» 2ème remarque : -1 pt sur le total de l'équipe ou du gymnaste en individuel RJ
MUSIQUE	» fournir un support musical numérique par gymnaste	» musique non fournie à la date indiquée GC DC	» -0.5 pt sur le total de la gymnaste ou de l'équipe RJ
TENUE	» référence au code FIG, sauf précisions ci-dessous » tenue de club sans identification du pôle, du centre d'entraînement ou d'une nation, y compris la France (pas de nom de pays, pas de sigle, pas de logo et de drapeau) sauf pour les membres de l'équipe de France » Les bandages devront être de couleur chair » en ensemble, tenue identique pour tous les gymnastes ; pour les garçons le haut de la tenue doit être identique à ses partenaires » dans toutes les disciplines et pour tous les acteurs, gymnastes, entraîneurs et juges, interdiction de porter un couvre chef sauf contre indication médicale attestée par un certificat médical	» tenue non règlementaire DC RJ	» - 0.30 pt en individuel, - 1 pt en équipe RJ
PALMARÉS	» Les gymnastes doivent assister au palmarès en tenue de compétition (référence code FIG) ou en survêtement complet du club (haut et bas)	» absence ou tenue incorrecte DC	» disqualification (sauf si l'absence a été autorisée à l'avance par la direction de la compétition) DF
PUBLICITÉ	» voir page 39 de la brochure	» non conforme DC	» après avertissement, publicité cachée DC

Règlementation à l'adresse des entraineurs (rappel règlements techniques FFG)

RÈGLEMENTATION A L'ADRESSE DES ENTRAÎNEURS

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym GR.

Toutes les pénalités en points mentionnées dans le tableau ci-dessous sont à saisir dans ScoreGym en tant que Pénalité sur Total.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration GC DC	» amende de 300 euros et exclusion de l'entraîneur GC DF
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo	» absence de licence ou licence sans photo DC	» amende 50 euros DF
		» fausse présentation DC	» exclusion de l'entraîneur et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
DISCIPLINE POUR LES ENTRAÎNEURS	» attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement » attitude correcte sur le plateau de compétition	» remarques verbales ou faits et gestes déplacés RJ » attitude incorrecte DC	» -1 pt sur le total de l'équipe et/ou du gymnaste en individuel RJ » traduction devant la commission de discipline compétente selon le niveau de la compétition DF
	» déclarer forfait auprès du gestionnaire de compétition	» forfait non signalé DC	» amende : • Équipe : 200 euros • Individuel : 30 euros DF
	» respecter la composition de l'équipe ou l'ensemble	» infraction GC DC	» équipe disqualifiée DF » entraîneur exclu de la compétition
	» respecter l'ordre de passage transmis au jury	» infraction RJ	» -1 pt sur le total de l'équipe RJ
	» respecter les horaires et assurer la discipline des gymnastes	» non-respect DC	» 1ère remarque : avertissement DC » 2ème remarque : -1 pt sur le total de l'équipe ou du gymnaste en individuel RJ
	» ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect DC	
TENUE POUR LES ENTRAÎNEURS	» survêtement complet ou pantalon de survêtement et tee-shirt/polo de sport » exigence de tenue sportive (y compris les chaussures) et décente (pas de short, de débardeur, de pantacourt, ni de claquettes) » tenue représentant une nation non autorisée (y compris la France) » dans toutes les disciplines et pour tous les acteurs, gymnastes, entraîneurs et juges, interdiction de porter un couvre chef sauf contre indication médicale attestée par un certificat médical	» tenue vestimentaire non réglementaire DC	» changement de tenue sinon exclusion du plateau de compétition DC DF
PRÉSENCE EN SALLES D'ÉCHAUFFEMENT ET DE COMPÉTITION	*Individuel* » 1 entraîneur pour 1 gymnaste » 2 entraîneurs ou plus en fonction du nombre de gymnastes	» non-respect DC	» 1ère remarque : avertissement DC » 2ème remarque : -1 pt sur le total individuel de chacun des gymnastes ou de l'équipe RJ » l'entraîneur supplémentaire est exclu DF
	Équipe / Ensemble » 2 entraîneurs plus un personnel médical (carte professionnelle à présenter) autorisés pendant toute la compétition	» non-respect DC	
PUBLICITÉ	» voir page 39 de la brochure	» non conforme DC	» après avertissement, publicité cachée DC

Les réclamations avec vidéo ne sont pas acceptées.

Règlementation à l'adresse des juges (rappel règlements techniques FFG)

RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES JUGES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym GR.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration	» amende de 300 euros et exclusion du juge DF
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence avec la photo) et de son carnet de juge	» absence de licence ou de carnet de juge ou licence sans photo	» amende 50 euros DF » si impossibilité de prouver sa qualification n'est pas autorisé à juger
		» fausse présentation	» exclusion du juge et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
NIVEAU	» Etre du niveau requis en fonction de la compétition / catégorie » Etre recyclé	» niveau incorrect » juge non recyclé	» n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent
ENGAGEMENT DES JUGES	» Engagement nominatif via EngaGym	» Juge non engagé pour la date limite	» Juge non identifié dans ScoreGym » Carnet de juge en ligne non complété à l'issue de la compétition
ENGAGEMENT POUR LES FINALES NATIONALES	» engagement obligatoire d'un juge licencié dans le club dès lors qu'un juge est exigé pour la compétition » un club a toutefois la possibilité d'engager un juge licencié dans un autre club sous réserve de l'accord de son Président et du responsable national des juges fédéraux	» engagement d'un juge d'un autre club sans accord de son Président et du responsable national des juges	» le juge n'est pas autorisé à juger et est considéré comme étant absent
J * DISCIPLINE POUR LES JUGES	» officier lors de la compétition	» absence du juge du club	» amende de 305 euros sinon l'équipe ou l'ensemble et / ou l'individuelle ne concourt pas (sauf événement exceptionnel) DF » pour les finales nationales, amende de 305 euros par équipe ou ensemble et par jour de compétition pour les individuelles, sinon l'équipe ou l'ensemble et/ou l'individuelle ne concourt pas (sauf événement exceptionnel)
		» absence du juge convoqué	» indemnité non attribuée et exclusion du jury pour toutes les finales nationales pendant 1 an dès l'infraction commise
	» présence à la réunion des juges, y compris quand une réunion est réalisée en distanciel	» absence injustifiée ou retard injustifié	» ne juge pas
	» ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect	» 1ère remarque : avertissement » 2ème remarque : exclusion du jury
TENUE POUR LES JUGES	» règlementation code de pointage » dans toutes les disciplines et pour tous les acteurs, gymnastes, entraîneurs et juges, interdiction de porter un couvre chef sauf contre indication médicale attestée par un certificat médical	» tenue vestimentaire non réglementaire	» n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent

* Le responsable des juges est l'autorité décisionnelle compétente pour tout ce qui relève du jury et du jugement. Le délégué fédéral intervient en complément pour l'application de certaines sanctions, en particulier les amendes.

Récapitulatif des formalités techniques à accomplir

Formalité	Où	Date limite
Engagement entraîneurs dirigeants et juges club	ENGAGYM	04/11/2026
Date limite pour modification des compositions d'équipe	ENGAGYM	09/11/2026
Date limite réponse formulaire droit à l'image	https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdWv2P2DJvrdSriDjk9odlz5czd-dAYSkWRPVElHqqzoUJUjQ/viewform	04/11/2026
Paiement des engagements	Service comptabilité Strasbourg	**A partir de la date de forclusion et jusqu'au jeudi avant la compétition**
Téléchargement et/ou modification des musiques	DJGYM	09/11/2026